

Fiche signalétique

FDS n° : D-0405

Photoreceptor Polish

Date d'émission 1983-03-18

Date de révision 2018-06-20

Version 1

Actif

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit

Photoreceptor Polish pour Xerox Produits

N° de pièce

043P00069, 043P00076, 043P00080

Couleur

Blanc

Substance/mélange pur

Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Xerox Corporation
Webster, NY 14580

Xerox Canada LTD.
5650 Yonge Street
North York, Ontario M2M4G7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter

Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité

Adresse de courriel

askxerox@xerox.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Informations sureté (800)275-9376

Urgence transports (Chemtrec) (800)424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Liquides inflammables	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Symbole(s)


Mot indicateur

Avertissement

Mentions de danger

H320 - Provoque une irritation des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Conseils de prudence

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P301+ P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Autres dangers

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
Mélanges

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Classification SGH	Mentions de danger
Mélange d'hydrocarbures aliphatiques	68514-35-2	35-40	--	--
Alcool isopropylique	67-63-0	35-40	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3	H319 H335 H336 H225
Silice (amorphe)	7631-86-9	20-25	--	--
Zinc (oxyde de)	1314-13-2	<10	Acute Aquatic 1 Chronic Aquatic 1	H400 H410

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures pour les premiers secours

Conseils généraux	En cas de conditions graves ou persistantes, appeler un médecin ou des soins médicaux d'urgence.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes
Contact avec la peau	Laver la peau à l'eau et au savon
Inhalation	Amener la victime à l'air libre
Ingestion	Diluer le contenu de l'estomac à l'aide de plusieurs verres d'eau, NE PAS faire vomir

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Toxicité aiguë

Yeux	Peut causer une irritation
Peau	Ne provoque pas d'irritation de la peau ou sensibilisation
Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires
Ingestion	Peut être nocif en cas d'ingestion, Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion

Symptômes principaux

Peut entraîner une dépression du système nerveux central
Peut causer une arythmie cardiaque.

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Protection des sauveteurs	Aucun équipement de protection particulier requis
Notes au médecin	Danger d'aspiration par ingestion - peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Mousse résistant à l'alcool, Produit chimique, Dioxyde de carbone (CO ₂)
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jets pleins

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection

Autres informations

Point d'éclair	29 °C / 84 °F
Méthode	Méthode Cleveland en vase ouvert

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure
--------------------------------	--

Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires
Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Éviter le contact avec les yeux
S'assurer une ventilation adéquate

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques ou conditions de stockage Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition

Produits incompatibles Agents oxydants forts

Types d'utilisation particuliers

Impression xérographique

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL
Alcool isopropylique	STEL 400 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m ³
Zinc (oxyde de)	STEL 10 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 15 mg/m ³

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection des mains Chlorure de polyvinyle, Gants en caoutchouc
Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection particulier requis
Protection respiratoire Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aucun renseignement disponible	Odeur	Alcool
État physique	Liquide	Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Couleur	Blanc	pH	6.5
Point d'éclair	29 °C / 84 °F	Méthode	Méthode Cleveland en vase ouvert
Point de ramollissement	80-187 °C Non applicable		
Taux d'évaporation	2.9 (BuAc = 1)		
Volatilité	70.6%		
Limites d'inflammabilité dans	Non déterminé		

l'air

Pression de vapeur	20 mmHg @ 312 °C
Densité de vapeur	5.17 (air = 1)
Densité	0.77 (eau = 1)
Solubilité dans l'eau	Négligeable
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

Autres informations

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique

Stable

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles

Matières incompatibles

Agents oxydants forts

Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂)

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Irritation	Irritant pour les yeux
DL50 par voie orale	5 g/kg (rat) Pratiquement non toxique
DL50 par voie cutanée	2 g/kg (lapin) Pratiquement non toxique

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Mélange d'hydrocarbures aliphatiques	10000 mg/kg (Rat)	3160 mg/kg (Rabbit)	2200 mg/m ³ (Rat) 4 h
Alcool isopropylique	5045 mg/kg (Rat)	4059 mg/kg (Rabbit)	72600 mg/m ³ (Rat) 4 h
Silice (amorphe)	>5000 mg/kg (Rat)	>2000 mg/kg (Rabbit)	>2.2 mg/L (Rat) 1 h
Zinc (oxyde de)	5000 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique

Sensibilisation Pas un agent sensibilisant
Effets neurologiques Aucun renseignement disponible
Effets sur les organes cibles Cœur, Système nerveux central (SNC), Appareil respiratoire

Effets CMR

Effets mutagènes Non mutagène
Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible
Cancérogénicité Ne contient aucun ingrédient inscrit comme un cancérogène

Autres effets toxiques

Risque d'aspiration Non applicable

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique aiguë D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques.

Toxicité sur le milieu aquatique chronique D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Alcool isopropylique	1000 mg/L EC50 96 h (Desmodesmus subspicatus) 1000 mg/L EC50 72 h (Desmodesmus subspicatus)	LC50= 9640 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 11130 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50> 1400000 µg/L Lepomis macrochirus 96 h		EC50 = 13299 mg/L 48 h
Silice (amorphe)	440 mg/L EC50 72 h (Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50= 5000 mg/L Brachydanio rerio 96 h		EC50 = 7600 mg/L 48 h

Persistance et dégradabilité

Ne se biodégrade pas facilement

Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Log Poctanol/eau
Alcool isopropylique	0.05

Autres effets néfastes

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination Ne pas contaminer les eaux de surface.
 Exemptions petites quantités peuvent être facturés.
 Ce matériau doit être éliminé de l'utilisation de carburants de mélange, les méthodes de

recyclage ou de traitement d'incinération de solvants.

Emballage contaminé

Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

État d'inventaire des déchets de la Californie

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Alcool isopropylique	Toxic Ignitable
Zinc (oxyde de)	Toxic

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Soumis à la réglementation comme indiqué ci-après

Réglementation	No ONU/ID	Nom officiel d'expédition	Classe de danger	Classe de danger subsidiaire	Groupe d'emballage	Exceptions
DOT	UN 1993	Liquide inflammable n.o.s. (Toluene, Tetrahydrofuran)	3	--	III	Quantité Limitée : 49CFR173.150(b)
UN 1993	Liquide inflammable n.o.s. (Toluene, Tetrahydrofuran)	3	--	III	1.17 Quantité Limitée	ICAO/IATA
UN 1993	Liquide inflammable n.o.s. (Toluene, Tetrahydrofuran)	3	--	III	2.7 Quantité Limitée	IMDG/IMO
UN 1993	Liquide inflammable n.o.s. (Toluene, Tetrahydrofuran)	3	--	III	3.4 Quantité Limitée	

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION
Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPD.

Inventaires internationaux

TSCA

Est conforme à (aux)

LIS/LES

Est conforme à (aux)

Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Alcool isopropylique	67-63-0	1.0
Zinc (oxyde de)	1314-13-2	1.0

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit contient les substances suivantes qui sont répertoriées comme polluants selon le Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Zinc (oxyde de)		X		

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit ne contient aucune substance reconnue comme un polluant de l'air dangereux (HAPS) sous la section 112 des amendements du Clean Air Act de 1990

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations

des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit est soumis à d'État américain droit à SAVOIR réglementation comme l'a noté ci-dessous.

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Alcool isopropylique	X	X	X		
Silice (amorphe)	X		X		
Zinc (oxyde de)	X	X	X		

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 1983-03-18

Date de révision 2018-06-20

Note de révision Périmé pour le Canada

Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

fin